

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 16 MAI 2023

N° 2023-212 AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE A CHANTONNAY – GARDIENNAGE DE SITE

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation en cours, et avant que les installations de protection ne soient opérationnelles, il convient de mettre en place du gardiennage de site pendant la nuit à compter du 30 mai jusqu'au 16 juin, dans un 1^{er} temps selon l'avancement des travaux.

La Présidente décide de signer les devis de l'entreprise PROTEC pour un montant de 7 722,00 € TTC

À CHANTONNAY, le 16 mai 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 17/05/2023